Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501067-20251215-D_2025_12_08-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice 13
Présents 12
Votants 12

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt quatre
le quinze décembre à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
9 décembre 2025

Présents (12): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, , MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, GUIHEUX Monique**
Absents excusés (1): M ROULLEAUX Adrien,
Pouvoir (0):
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2025-12-08 Création d'un poste d'adjoint d'animation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique compétent.

Madame le Maire propose à l'assemblée de :

- créer un poste d'adjoint d'animation territoriale à temps complet, 35 h hebdomadaires.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints d'animation
- l'agent affecté à cet emploi sera responsable du pôle enfance jeunesse
- la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné
- la modification du tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2025

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12voix pour, 0 abstention, 0 contre

- CRÉE au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation territoriale, au grade Adjoint d'Animation (échelle c1) à raison de 35 h hebdomadaires,
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du Budget Commune
- VALIDE le tableau des effectifs
- AUTORISE Madame le Maire à se charger du recrutement de l'agent affecté à ce poste
- CHARGE le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté. Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501067-20251215-D_2025_12_08-DE

titulaire

Tableau des effectifs a

Filière Administrative						
Poste	**Cat.**	**Temps de travail**	**Type emploi**	**St**	Nb postes au budget	Postes Pourvus
Attaché	A	35,00	permanent	titulaire/dispo	1	
Attaché	A	35,00	permanent	contractuel	1	1
Rédacteur	B	17,50	non permanent	contractuel	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	C	35,00	permanent	titulaire	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	31.25	permanent	titulaire	1	1
Adjoint Administratif	C	35,00	non permanent	contractuel	1	1
Adjoint Administratif	C	35,00	non permanent	apprentie	1	
Adjoint Administratif	C	17,00	non permanent		1	
					8	5
Filière Technique						
Adjoint Technique principal 1ère classe (2)	C	35.00	permanent	titulaire	1	1
	C	30.20				
Adjoint Technique principal 2ème classe (2)	C	35.00		mutation	1	
	C	32,17	permanent	titulaire	1	1
Adjoint Technique (5)	C	35,00	permanent	titulaire	1	1
	C	35,00	permanent	titulaire	1	1
	C	35,00	permanent	titulaire	1	1
	C	32.65	permanent	titulaire	1	
	C	29.84	permanent	titulaire	1	1
	C	35,00	non permanent	contractuel	1	1
	C	33,57	non permanent	contractuel	1	1
	C	32,47	non permanent	contractuel	1	1
	C	29.92	non permanent	contractuel	1	1
	C	22.04	non permanent	contractuel	1	1
	C	20.43	non permanent	contractuel	1	1
	C	17.87	non permanent	contractuel	1	1
	C	11.01	non permanent	contractuel	1	1
	C	0.75	non permanent	contractuel	1	1
vacataire			non permanent	contractuel	1	1
					18	16
Filière Sociale						
ATSEM principal 2ème classe (2)	C	29.23	permanent	titulaire	1	1
	C	32.87			1	
					2	1
Filière Animation						
Adjoint d'Animation principal 1ère classe (1)	C	35				
Adjoint d'Animation principal 2ème classe	C	35	permanent	contractuel	1	1
Adjoint d'Animation (2)	C	35,00	permanent	titulaire	1	1
	C	35	permanent	stagiaire	1	
vacataire			non permanent		1	
vacataire			non permanent		1	
vacataire			non permanent		1	
					6	2

Adopté. **Pour extrait conforme à l'original.** **Le Maire.**